

Indulgences que l'on peut gagner dans le mois.

Indulgences Plénieres.

1. Tous les jours, les nombreuses indulgences plénieres et partielles du chemin de la Croix.

2. En récitant six *Pater Ave* et *Gloria*, nombreuses indulgences plénieres et partielles, une fois par mois pour les Tertiaires, et chaque jour pour les Cordigères. Pour gagner ces indulgences et celles du chemin de la Croix, la confession et la communion ne sont pas requises.

3. Le jour de la réunion mensuelle et un jour du mois, au choix de chaque Tertiaire, moyennant la confession, la communion et la visite d'une église ou d'un oratoire public.

Absolution générale le 19 et le 25 Mars. (On peut la recevoir dès la veille au confessionnal, où le dimanche dans l'octave.)

Indulgence pléniere des Stations de Rome le 22 et le 25.

Indulgences plénieres (cond. ord.) pour le scapulaire bleu, tous les samedis de carême et le 11, le 16, le 21, le 22, le 23, et le 25.

Indulgence pléniere, (cond. ord.) le Jeudi Saint pour les personnes qui feront pendant une heure, un pieux exercice en l'honneur du Très Saint Sacrement, ou qui récitent fréquemment le *Tantum ergo* avec verset et oraison.

Indulgence pléniere (cond. ord.) pour la visite au Sépulcre le Jeudi et le Vendredi Saint (communion le Jeudi Saint ou le Dimanche de Pâques.)

Indulgence pléniere, (cond. ord.) pour ceux qui, le Vendredi Saint, méditeront ou prieront en l'honneur des dernières souffrances ou des sept paroles de Jésus, de midi à trois heures.

Indulgence pléniere, (cond. ord.) pour ceux qui, prieront une demi-heure en l'honneur des douleurs de la T. Ste Vierge, le Vendredi Saint de trois heures du soir au samedi suivant vers midi.

Indulgence pléniere, (cond. ord.) pour ceux qui assisteront au prône de Pâques et pour ceux qui possèdent des objets portant les indulgences apostoliques.

Indulgence pléniere, (cond. ord.) pour ceux qui feront la neuvaine de S. Joseph, qui commence le 11, ou la neuvaine de S. Gabriël Archange qui commence le 16, ou la neuvaine de l'Annonciation qui commence le 17.